

## Conseil de Vie Sociale - CVS du 07 novembre 2024

### Présents

**Résidents** : Mr HUET, Mme ROUX, Mme DERRIEN (présidente), M.HASPOT, M.PERRONIS, M. CAILLAUD, M. MAHE Y, Mme NOBLET Marie-Reine, Mme DUTEIL, Mme FLEURY, Mme PINEAU.

**Membre des familles** : M. CASSET, Mme GOLJANOVA.

**Membre du CA** : Michelle RIVALLAND

**Membre des bénévoles** : Mme CLÉMENT

**Salariés** : Caroline CHELET, Pauline ROBIN, Annie SARZAUD

**Voix consultative** : Gilles THOMAS

**Excusés** : Mme GOMBAUD, Mme NORMAND, Mr CHESNAIS, Mr SOUCHARD,

Début de la réunion : 14h00 en salle d'animation

### Ordre du jour

1. Point sur le registre des réclamations et de la satisfaction des usagers
2. Vote des membres du CVS
3. Le respect mutuel résidents/salariés
4. Les chiens en visite
5. Notre site internet
6. Les investissements en 2024 et 2025
7. Questions diverses

#### 1. Point sur le registre des réclamations et de la satisfaction des usagers

- La fille d'un résident se plaint qu'il n'y ait pas d'organisation pour emmener les résidents exercer leur droit de vote
  - o A Missillac, les bureaux de vote sont à proximité de la Résidence. Les résidents autonomes sont en capacité d'aller seul ou accompagné d'un membre de sa famille. D'autant plus que le dimanche, nous sommes en personnel réduit.
  - o Sinon, au préalable, nous pouvons demander à des bénévoles d'accompagner un résident qui souhaite voter
  - o Ou alors, nous faisons intervenir la gendarmerie, à la demande des résidents intéressés par le vote par procuration
- Remerciements du fils d'une résidente suite au décès de sa maman
- Le 1<sup>er</sup> novembre, une résidente a appelé tout l'après-midi, sans réponse.
  - o Cédric a recherché sur l'historique des appels : pas d'appel concernant cette résidente.  
2 options :
    - La résidente a mal utilisé l'appel malade. Visiblement, c'est ce qui s'est passé.
    - L'appel malade n'a pas été acquitté lors d'un précédent appel pour cette résidente, auquel cas, ça bloque les appels ultérieurs.

#### 2. Vote des membres du CVS

**C'est quoi le CVS** : C'est un lieu d'expression qui permet aux usagers, aux résidents et à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement... La loi du 2 janvier 2002 rend obligatoire la création d'un CVS dans les EHPAD.

Il est constitué de représentants d'usagers, de résidents et de leurs familles ou représentants légaux. Y sont aussi représentés : le personnel de l'établissement, l'organisme gestionnaire et la direction...

Le CVS se réunit au moins 3 fois dans l'année, il est élu pour 3 ans.

**Élection du 07/11/2024** : Toutes les personnes qui se présentent sont élues, car la totalité des membres n'est pas atteinte. 1 membre des familles peut encore être élu.

Membres élus d'office : Dr Collin (médecin coordonnateur), Mme Clément (bénévole), Mme Rivalland (membre du Conseil d'Administration),

Résidents élus :

Titulaires : Mme DERRIEN, Mme ROUX, Mme DUTEIL

Suppléants : M. HASPOT, M. MAHE, M. HUET

Membres des familles élus :

Mme GOLJANOVA, Mme NORMAND, M. SOUCHARD, Mme GOMBAUD, M. CASSET.

Le président est élu par les représentants des familles et les représentants des résidents. Le quorum n'étant pas atteint ce jour, l'élection du président fera partie de l'ordre du jour à la prochaine réunion.

### **3. Le respect mutuel résidents/salariés**

La "Philosophie de l'Humanitude" instaurée à St Charles est basée sur les concepts de Bienveillance.

**Le personnel** est sensibilisé à la promotion des bonnes pratiques, dans lesquelles sont proscrits les agissements tels que :

- Le tutoiement, la dévalorisation, le jugement (comme donner des surnoms), les remarques...
  - L'abus d'autorité : prendre les décisions à la place de la personne, ne pas respecter le rythme biologique de la personne, forcer à agir vite...
  - La menace, le chantage ou l'infantilisation
- ⇒ Le tutoiement ou nommer le résident par son prénom sont à la marge, et toujours discutés en équipes et validés sur le PAP.

La relation personnel/résident a pour but l'aide et le soutien du résident.

L'humanité valorise l'expression des résidents, répond aux besoins et demandes, respecte leurs droits, choix ou refus, instaure une réflexion chez les professionnels et améliore les pratiques.

**Favoriser les relations résidents/personnel en EHPAD, c'est donc :**

- valoriser la personne,
- être bienveillant et respectueux.

**Il s'agit des devoirs des professionnels. Ne pas les observer leur fait risquer des sanctions.**

\*\*\*  
**Comme tout citoyen, les résidents** ont également des devoirs et notamment auprès du personnel. Etre locataire de sa chambre ne donne pas tous les droits et notamment dans son comportement vis-à-vis du personnel.

Les résidents et les familles doivent comprendre que de travailler auprès de personnes âgées, vulnérables, de supporter des contraintes horaires (nuit, week-end), des charges physiques ou psychologiques (proximité avec la souffrance et la mort), **mérite le plus grand respect.**

L'harmonie dans l'établissement nécessite le respect mutuel des règles élémentaires qui rendent la vie plus agréable : délicatesse, politesse, gentillesse, courtoisie, convivialité, voire solidarité.

Régulièrement, je recadre des résidents pour lesquels les bases de l'éducation sont oubliées. Au même titre que lorsqu'on fait ses courses ou qu'on va au restaurant, les règles de politesse ne sont pas superflues. Et ce n'est parce que l'on paie la prestation que le « **s'il vous plaît** », « **merci** » doivent

être oubliés. Les insultes sont interdites. Les jugements de valeurs sont également interdits (liés à l'aspect physique, aux origines...)

Les marques de civilité favorisent le respect de la citoyenneté de chacun et participent au bon fonctionnement et à la bonne ambiance qui profitent à tous.

« *La politesse est une clé d'or qui ouvre toutes les portes* ».

**En conclusion, si le personnel doit respect aux résidents, les résidents doivent également respect au personnel.**

#### **Alcool et incivilité :**

Les résidents sont libres de consommer de l'alcool, dans leur chambre ou au bourg.

Cependant, la consommation d'alcool s'accompagne souvent de désinhibition et de remarques désobligeantes, voire d'insultes vis-à-vis du personnel et notamment au restaurant.

Nous sommes une collectivité, aussi, pour des raisons de sécurité préserver les autres résidents et le personnel, nous nous autorisons le droit de refuser l'entrée au restaurant d'un résident alcoolisé ou de lui refuser le verre de vin.

#### **4. Les chiens en visite**

##### **Bienvenue aux amis à 4 pattes**

À Saint Charles, nous aimons les animaux. Nous avons 1 chat dans la maisonnée « les hirondelles » et 1 lapin en liberté dans notre grand espace intérieur.

##### **Nous accueillons avec plaisir les chiens des visiteurs.**

Mais pour la sécurité de nos animaux, et également de nos résidents, nous demandons que les chiens en visite soient constamment **tenus en laisse** et ne divaguent pas dans les couloirs ou dans nos espaces extérieurs.

Nous vous remercions de votre compréhension.

#### **5. Notre site internet : <https://maison-saint-charles.fr>**

Depuis le mois de juillet, notre site internet est en fonctionnement. Vous y trouvez les dernières actualités, les menus, les comptes-rendus des réunions CVS, commission des menus et commission animation.

C'est aussi une source d'informations sur notre fonctionnement.

#### **6. Les investissements en 2024/2025**

<b>2024</b>	<b>2025</b>
Chaudières – 400.000€	Réfection de l'aile St Charles 1 <sup>er</sup> étage : 400.000€
Rails dans 10 chambres – 10.000€	Rails dans 10 chambres – 10.000€
15 lits – 15.000€	15 lits – 15.000€
Matériel informatique – 5.000€	Motomed : 15.000€
Peinture à Caro 2 – 2.000€	Matériel informatique – 12.000€
Tracteur tondeuse, taille haie – 9.000€	Logiciel de planning – 5.000€
Assiettes, nappes, couvre-lits – 4.000€	Robinets thermostatiques – 7.200€
Matériel ergothérapie – 18.000€	Autolaveuse – 6.400€
	Chariot chauffant (cuisine) – 5.000€
	Chaises pour les « hirondelles » - 3.600€
	Tables pour Caro 2 – 880€
	Assiettes, nappes, couvre-lits – 5.000€
	Matériel ergothérapie – 18.000€

Pour les années suivantes, nous allons continuer à rénover les maisonnées (St Charles 1<sup>ER</sup>, Caro 2), prévoir des économies sur l'énergie (isolation), poursuivre l'investissement en matériel (four en cuisine) et provisionner pour des travaux importants (toitures).

## 7. Questions diverses

Est-il possible d'avoir un flexible de douche plus long ?

**Réponse** : non, car la législation interdit qu'un flexible de douche puisse arroser une prise électrique

Est-il possible de revoir pour le suivi des fauteuils roulants ?

**Réponse** : bien sûr, l'ergothérapeute vérifiera le fauteuil en question

Est-il nécessaire que les veilles nous parlent lors de leur passage la nuit ?

**Réponse** : non. Les veilles vérifient que tout se passe bien, elles peuvent bien sûr parler avec les résidents réveillés

Est-il possible de remettre une pendule dans le couloir de Caroline 1er ?

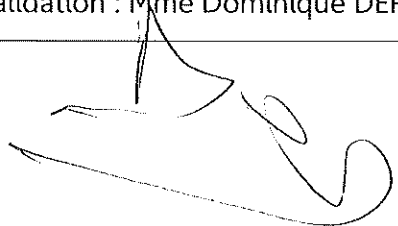
**Réponse** : oui

### Sujet non abordé : Dates d'animations pour les fêtes de fin d'année

- **29 Novembre** : Marché de Noël de 10H à 17H30 / Spectacle musical « FAAB »
- **12 Décembre** : Atelier écriture / Lecture de contes par la bibliothèque
- **13 Décembre** : Gouter de Noël / Spectacle musical « 2'moiselles » / Visite des enfants pendant la marche aux lampions
- **18 Décembre** : Distribution des cadeaux du CCAS par les enfants du conseil municipal
- **19 Décembre** : LOTO de Noël
- **24 Décembre** : Repas du réveillon
- **25 Décembre** : Repas de Noël et distribution des cadeaux dans les maisonnées
- **31 Décembre** : Repas du réveillon de la Saint Sylvestre

**Prochain CVS le jeudi 27 février 2025 à 14h en salle animation**

Fin de la réunion : 15h10

Nom et fonction	Validation : Mme Dominique DERRIEN, présidente du CVS
signature	
Diffusion à l'ensemble des membres du CVS et à l'ensemble des membre du Conseil d'Administration Diffusion aux familles Affichage : oui + diffusion sur le site internet Classement : classeur CVS	